



# ONCOnseil

Unité d'expertise en oncologie vétérinaire

## Fonctionnement du service de télé-oncologie

Le recours à la télé-expertise doit s'exercer dans le respect d'un certain nombre de principes pour garantir la qualité du service, et la valeur ajoutée dans le parcours de soins de chaque patient.

En devenant membre d'ONCOnseil, le vétérinaire traitant déclare avoir pris pleinement connaissance et accepter les conditions de fonctionnement du service de télé-expertise.

### Définition du service

Dans le cadre de ses activités d'expertise en oncologie vétérinaire, ONCOnseil propose un service de télé-expertise qui s'inscrit dans l'expérimentation sur la télé-médecine vétérinaire, et s'engage à en respecter strictement le cadre légal défini dans le décret n° 2020-526 du 5 mai 2020.

La télé-expertise est définie comme l'apport scientifique à distance dans la démarche diagnostique et l'établissement des plans personnalisés de soins en oncologie chez les animaux. Le rôle du consultant et les relations entre vétérinaire traitant et vétérinaire consultant sont définis par les articles R 242-58 et R 242-60 du Code de déontologie.

ONCOnseil est une SAS de vétérinaires inscrite au tableau du CROV d'Occitanie sous le numéro 505955, et a pour objectif d'offrir une expertise à distance par un spécialiste en oncologie des animaux de compagnie, dans le cadre d'une approche collaborative, adaptée et intégrative.

### Le consultant

Le service de télé-expertise d'ONCOnseil est exclusivement assuré par le Dr Vet David SAYAG, médecin-vétérinaire spécialiste en médecine des animaux de compagnie, option oncologie, diplômé du Collège Européen Vétérinaire de Médecine Interne (sous-spécialité oncologie).

Conformément à la législation en vigueur, le Dr Vet David Sayag est habilité à exercer la médecine vétérinaire en France, et est à ce titre inscrit au tableau de l'ordre des vétérinaires de la région Occitanie sous le numéro 23923. Une assurance en responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de l'Inter-Mutuelle Entreprise N° : 971 0001 83148 N 30.

### Inscription sur le site ONCOnseil.com

ONCOnseil constitue une plateforme d'échanges et d'entraide à destination des vétérinaires praticiens souhaitant offrir une prise en charge spécialisée en oncologie à leurs patients. En s'inscrivant sur le site internet <https://www.onconseil.com>, le vétérinaire garantit qu'il est inscrit à l'Ordre des Vétérinaires du pays où il exerce, et qu'il est en règle avec ledit Ordre. En cas de transmission d'informations erronées ou frauduleuses, ONCOnseil se réserve le droit de supprimer un compte d'utilisateur de manière définitive ou jusqu'à la correction de ces informations.

### Demande de télé-expertise

La demande de télé-expertise se fait en complétant le formulaire spécifique de demande, et en joignant l'ensemble du dossier médical de l'animal (analyses cytologiques et histopathologiques, bilan hémato-biochimique, rapports d'imagerie...) à partir de l'espace réservé à la télé-expertise sur le site [www.onconseil.com](http://www.onconseil.com) ou en remplissant le formulaire disponible au format .pdf.

Le rapport de télé-expertise ne se substitue pas à la relation établie et nécessaire entre le responsable de l'animal et le vétérinaire traitant. Le vétérinaire traitant est responsable de la pertinence des données recueillies auprès du patient et transmises aux responsables, de l'utilisation qu'il fait du rapport de télé-expertise et des conseils de prise en charge formulés par le consultant spécialiste, ainsi que du diagnostic qu'il délivre. Il est d'autre part responsable de toute prescription de médicaments, de compléments alimentaires ou d'aliments.

Le consultant peut refuser d'interpréter des images ou des cas cliniques lorsqu'il n'a pas la compétence et/ou les informations pertinentes sur le patient, ou lorsque leur qualité ou leur nombre ne lui permet pas une interprétation valable.

Les tarifs complets des prestations sont présentés ci-dessous :

Niveau		Expertise proposée	Prix H.T. en €
1	Diagnostic	Expertise dans la démarche diagnostique de l'animal : choix des examens complémentaires, détermination d'un bilan d'extension adapté...	50
2	Traitement	Détermination d'un plan thérapeutique adapté et personnalisé (inclut le protocole de chimiothérapie)	70
3		Détermination d'un plan thérapeutique adapté et personnalisé si suite à une expertise de niveau 1	50
4	Suivi	Suivi de protocole de chimiothérapie à distance : aide à la décision de traitement, gestion des effets secondaires, adaptation du protocole	50 / cycle de chimiothérapie 1 <sup>er</sup> cycle ou premier mois gratuit si protocole déterminé par ONCOnseil
5		Suivi d'un patient après son traitement Attention : si récurrence ou sortie de rémission > 6 mois après le diagnostic, la tarification 2 s'applique	50

TVA applicable : 20%

**La facturation de chaque acte se fait exclusivement auprès de l'établissement de soins.** Vous disposez d'un délai de 20 jours à réception de la facture pour l'acquitter.

Passée la date d'échéance de 20 jours à compter de la date d'émission de la facture, une pénalité de retard de trois fois le taux légal sera appliquée (Loi 2008-778 du 4 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 25 euros (Décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

ONCOnseil se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales d'utilisation ainsi que les services offerts par le site.

En cas de questions spécifiques, nous restons à votre écoute par courriel : [oncologie.veterinaire@gmail.com](mailto:oncologie.veterinaire@gmail.com).

Au plaisir d'une collaboration dans la prise en charge de vos patients atteints de cancer,

Bien confraternellement,

**David SAYAG, DMV, dipl. ECVIM-CA (Oncology)**

Spécialiste en médecine interne des animaux de compagnie, option oncologie